



## Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 13/12/2024 arrêtant le PLU

# PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Débatu en Conseil municipal du 3 juillet 2024

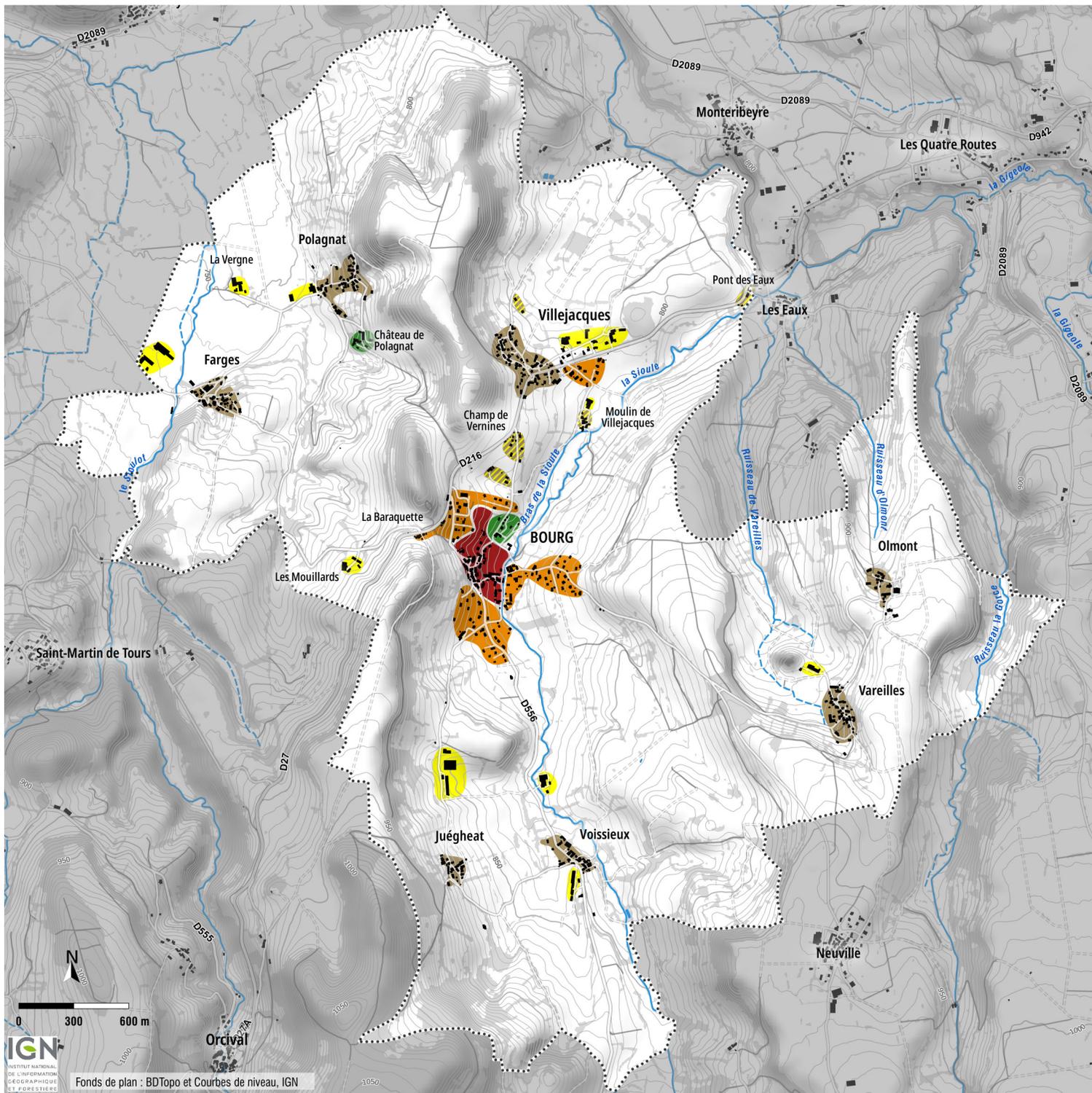


## **SOMMAIRE**

.....

<b>Conforter le bourg comme principal lieu de sociabilité et maintenir la vitalité des hameaux.....</b>	<b>5</b>
<i>Une armature résidentielle à 2 niveaux .....</i>	<i>5</i>
<i>Conforter et favoriser la présence des activités économiques de proximité dans le bourg.....</i>	<i>5</i>
<i>Ne pas négliger les activités économiques présentes sur le reste de la commune .....</i>	<i>7</i>
<i>Offrir un habitat diversifié pour une mixité sociale et un parcours résidentiel.....</i>	<i>7</i>
<i>Renforcer le bourg comme lieu de rencontre et faciliter les mobilités douces.....</i>	<i>8</i>
<b>Préserver les atouts d'un paysage rural en pays de volcans.....</b>	<b>11</b>
<i>Encourager une agriculture associée au terroir et respectueuse des milieux .....</i>	<i>11</i>
<i>Préserver les qualités architecturales des constructions et du patrimoine local.....</i>	<i>11</i>
<i>Poursuivre la mise en valeur des paysages et des milieux .....</i>	<i>13</i>
<b>Une commune relais pour le tourisme de nature .....</b>	<b>15</b>
<i>Entretenir et conforter les sentiers de randonnée.....</i>	<i>15</i>
<i>S'imposer comme une escale entre Sancy et Monts Dôme .....</i>	<i>15</i>
<b>S'adapter au changement climatique et préserver les ressources .....</b>	<b>16</b>
<i>Économiser les ressources et réduire les gaz à effet de serre .....</i>	<i>16</i>
<i>Préserver les ressources et anticiper les besoins .....</i>	<i>16</i>
<i>Prévenir les risques et les nuisances .....</i>	<i>16</i>

## Armature communale



## **CONFORTER LE BOURG COMME PRINCIPAL LIEU DE SOCIABILITÉ ET MAINTENIR LA VITALITÉ DES HAMEAUX**

### **UNE ARMATURE RÉSIDENTIELLE À 2 NIVEAUX**

Le bourg, avec la présence des commerces et services, est le principal secteur de développement de la commune. La municipalité souhaite conforter son poids démographique et économique en respectant les principes suivants :

- la limite actuelle de l'urbanisation sera conservée, de sorte que le développement urbain s'effectuera dans le contour au plus proche de l'urbanisation existante ;
- la plus grande part des nouvelles constructions résulteront d'un projet urbain global et cohérent au sein de l'enveloppe urbaine du bourg ;
- les densités les plus importantes seront envisagées dans le cœur de bourg ;

Les hameaux de Villejacques, Polagnat, Farges, Juégheat, Voissieux, Vareilles et Olmont ont une morphologie bâtie globalement dense et clairement limitée. Si seulement Villejacques a connu un développement résidentiel important ces 10 dernières années, tous les hameaux présentent une vitalité sociale : forte résidentialisation malgré la présence de fermes encore actives, très peu de logements vacants et de résidences secondaires, une vie associative quasiment partout, en particulier à travers la protection du petit patrimoine. Pour préserver cette vitalité villageoise, ces hameaux devront pouvoir recevoir dans de bonnes conditions une urbanisation limitée à quelques unités. Ces bonnes conditions reposent en particulier sur un éloignement suffisant des bâtiments agricoles

toujours utilisés par des exploitations en activité et une desserte sécurisée par les réseaux (eau potable en particulier). Par ailleurs, les futures constructions participeront au maintien des formes urbaines compactes (proximité avec le domaine public et avec les constructions existantes en particulier).

Ces 2 principes de développement résidentiel (le bourg et les hameaux) sont également conditionnés par une limitation de l'étalement urbain et une préservation des espaces agricoles et naturels. Pour y parvenir, la municipalité prévoit :

- d'inciter les propriétaires des dernières maisons vacantes ou qui s'effondrent à les rénover ou les vendre : la démolition de constructions très dégradées peut être une solution pour favoriser le réinvestissement de logements vacants (création d'une cour, d'un petit jardin, d'un espace de stationnement...);
- de favoriser la transformation d'anciennes constructions pour la création de logements ;
- d'anticiper les futures divisions foncières des quartiers résidentiels pour permettre une densification douce et tendre vers un tissu urbain cohérent ;
- de maintenir une large coupure d'urbanisation entre le bourg et Villejacques ;
- de limiter la taille des unités foncières constructibles entre 750 à 900 m<sup>2</sup> en moyenne par logement.

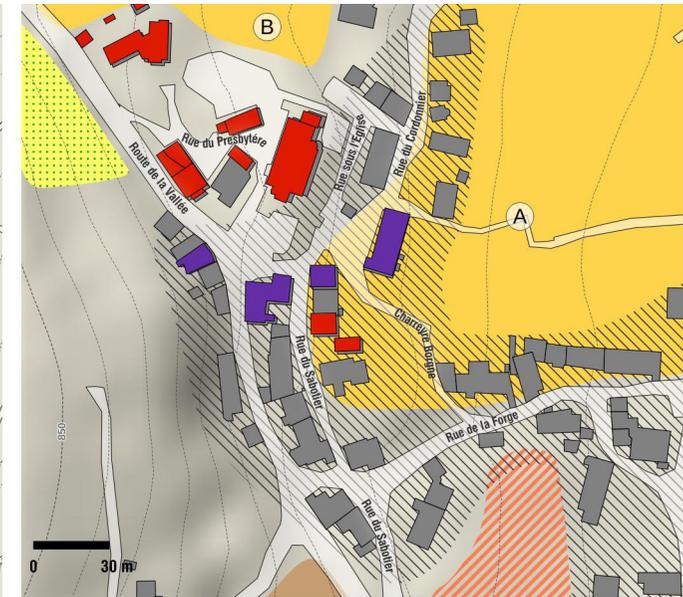
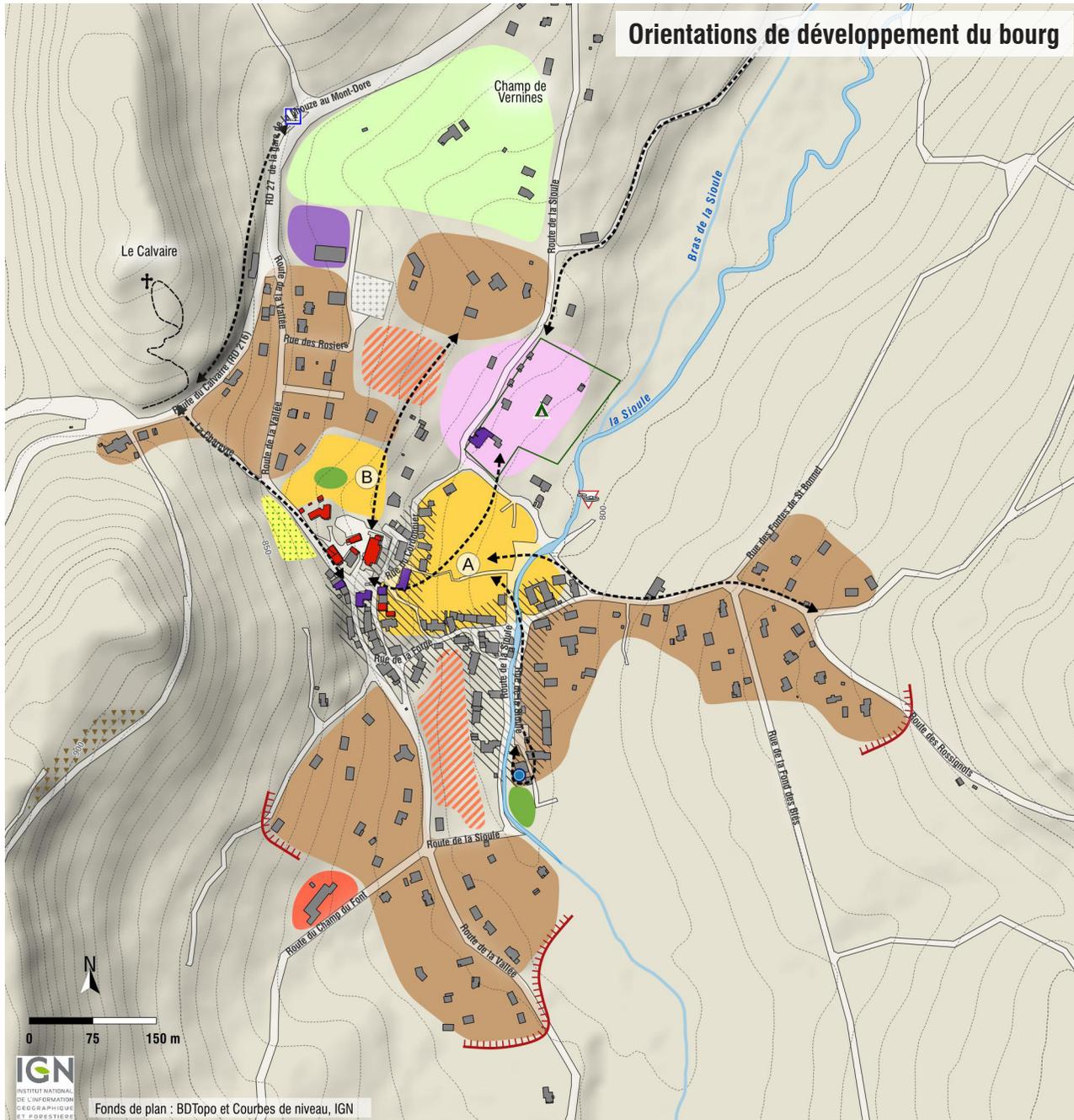
### **CONFORTER ET FAVORISER LA PRÉSENCE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE PROXIMITÉ DANS LE BOURG**

La commune a su initier une relance de l'activité en centre bourg avec la réhabilitation et la réouverture du commerce de proximité. Le restaurant implanté au cœur du village est aussi un lieu qui, en plus de son intérêt commercial, facilite le lien social. La municipalité souhaite maintenir le bourg comme lieu de regroupement principal des commerces et services. L'arrivée de nouvelles activités économiques ou associatives contribueront à étoffer le bourg.

Le réinvestissement du bâti vacant pour ces activités compatibles avec l'habitat (commerces, services, bureaux, espaces de travail partagés...) sera privilégié autant que possible, notamment pour redonner une vie aux quelques devantures commerciales encore vacantes.

La municipalité soutient toute initiative qui permette de développer de nouvelles activités économiques : artisanat, atelier de transformation, de service, santé, bureaux partagés... Les nouvelles activités économiques doivent également pouvoir requalifier des bâtiments existants ayant perdu leur usage, en particulier le bâti agricole aujourd'hui rattrapé par la proximité d'habitation.

Orientations de développement du bourg



Orientations de développement

- Poursuivre la valorisation du bâti ancien
- Anticiper de futures divisions foncières
- Développer l'urbanisation dans un projet global
- Permettre l'extension du camping
- Aménager une petite zone artisanale
- Permettre de nouveaux usages
- Urbanisation à plus long terme
- Conserver la perception sur le calvaire et la coulée volcanique
- Jardin potager à préserver
- Espace de détente à créer
- Limite d'extension du bourg
- Créer un maillage de voies douces

Éléments de localisation

- Equipement et service publics
- Commerce / service
- Calvaire
- Moulin
- Aire de repos
- Camping
- Cimetière
- Ancienne carrière
- Station d'épuration

#### NE PAS NÉGLIGER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PRÉSENTES SUR LE RESTE DE LA COMMUNE

La relative mixité fonctionnelle à Villejacques et dans certains hameaux doit pouvoir être maintenue, au moins grâce aux activités artisanales générant peu de nuisances pour un voisinage résidentiel.

Si l'installation de producteurs est plutôt souhaitée dans le bourg, la diversification des exploitations agricoles reste une volonté forte de la municipalité. Les fermes pourront prolonger leur activité de production (atelier de transformation, local de vente...) et diversifier leurs activités (agritourisme, animation...).

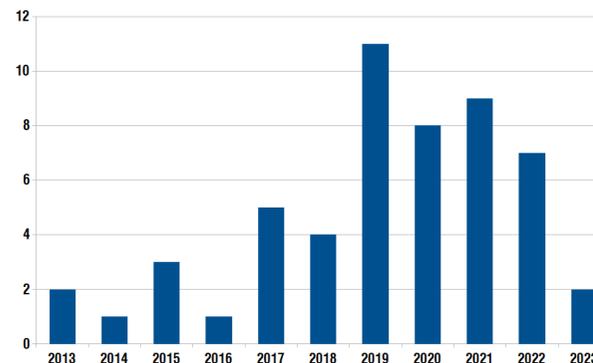
#### OFFRIR UN HABITAT DIVERSIFIÉ POUR UNE MIXITÉ SOCIALE ET UN PARCOURS RÉSIDENTIEL

La municipalité souhaite conserver un certain équilibre démographique afin de maintenir la qualité de vie des habitants. La poursuite de l'accueil de nouveaux habitants a pour objectif de pérenniser l'école, de maintenir les commerces et les services. Cet accueil a pour ambition d'atteindre une population communale d'environ 620/630 habitants d'ici 2034. Le besoin en nouveaux logements est estimé entre 6 et 8 par an.

Entre 2011 et 2020, la commune a connu une poussée démographique (+79 habitants) accompagnée par une création de logements (43 logements). Cette croissance forte débute en 2017.

La consommation d'espace agricoles, naturels et forestiers (ENAF) entre 2011 et 2020 a été de 12,1 ha, et 12,2 ha pour la période 2014/2023 en

s'appuyant sur les données SIG<sup>1</sup>. Elle a conduit à la construction de 43 logements sur 2011/2020 et 51 pour 2014/2023<sup>2</sup>.



Nombre de permis accordés pour création de logements (source : base Sitadel et données communales)

Sur la période 2021/2030, le calcul du besoin en logement en suivant une évolution au fil de l'eau, est estimé à 40 dont 34 constructions neuves. Ce calcul moyen lisse deux périodes aux dynamiques différentes : 2011/2018 caractérisée par la création d'environ 3 logements/an, et 2017/2023 avec presque 7 logements/an. Pour tenir compte de la pression foncière récente, la municipalité projette, en réduisant de moitié la consommation d'espace, soit sur 4,6 à 6 ha (selon le mode de calcul - Mon Diagnostic Artificialisation / SIG), de pouvoir accueillir entre 60 et 90 constructions neuves pour la période 2024/2033. Ce nombre élevé de constructions traduit une volonté d'anticiper la réduction encore plus drastique de la consommation d'espace après 2030.

La création de nouveaux logements devra offrir la possibilité d'un réel parcours résidentiel sur la

commune et d'une mixité sociale et générationnelle : premier logement des jeunes, logements adaptés pour les PMR, pour les familles monoparentales, logements intergénérationnels... Les espaces les plus centraux dans le bourg sont les plus appropriés pour développer une offre locative et intergénérationnelle.

Les principaux secteurs d'accueil de nouveaux logements sont les espaces non bâtis qui s'inscrivent dans l'enveloppe urbaine du bourg :

- le pré en contrebas de l'église associé aux constructions inoccupées qui le bordent (A sur la carte ci-contre) sera aménagé sous forme d'un éco-quartier qui s'étendra aux constructions anciennes qui le jouxte pour tirer parti des atouts de chacun : locaux communaux à valoriser (hangar, écurie, grange...) et leur espaces d'accompagnement (jardin le long du chemin doux Charreyre Borgne), bâtis vacants et délabrés à requalifier, anciens bâtiments agricoles à transformer ;



Pré en contrebas de l'église

<sup>1</sup> D'après le site MonDiagnosticArtificialisation, la consommation d'ENAF est estimé à 9,2 ha.

<sup>2</sup> Pour 2014/2023 le nombre est celui des logements accordés.

- l'espace (B), aujourd'hui occupé à l'ouest par les grands jardins des maisons existantes et à l'est par des prairies, est un secteur privilégié pour accueillir des logements groupés ou intermédiaires qui manquent sur la commune pour une offre locative (notamment en début de parcours résidentiel) ;



*Espace de développement pressenti au contact de l'école, la mairie et l'église*

- le pré bordé au nord par les habitations sous le cimetière et à l'est par le camping devra permettre son agrandissement sans compromettre un développement mixte-résidentiel à plus long terme, par densification et requalification éventuelle ;



*Prairie entre le camping et le cimetière*

- la vaste prairie qui s'étend entre la route de la Vallée et la Route de la Sioule est également prévue pour un développement résidentiel du bourg à plus long terme.



*La prairie entre la route de la Sioule et la route de la Vallée*

Pour être urbanisable, chacun des 4 secteurs fera l'objet d'un programme d'aménagement d'ensemble. Un équilibre devra être trouvé pour accueillir des familles diversifiées : jeunes couples avec enfants, familles monoparentales, personnes âgées autonomes, premier logement des jeunes...

Pour ne pas accentuer l'importance des stationnements de véhicules sur le domaine public, les propriétés recevant de nouvelles constructions devront intégrer leurs besoins en stationnement. Dans le cadre d'une rénovation, la création d'un nouveau stationnement ne sera pas obligatoire pour aider à la rénovation des logements vacants. Il en sera de même sur les terrains les plus petits pour encourager la diminution de la consommation de l'espace.

## RENFORCER LE BOURG COMME LIEU DE RENCONTRE ET FACILITER LES MOBILITÉS DOUCES

De nombreux espaces et équipements publics sont des lieux de vie importants propices au développement d'une vie collective. L'accueil de nouveaux habitants sera accompagné par le maintien et le confortement de ces espaces et équipements :

- les jardins partagés existants seront conservés et d'autres pourront venir les compléter ;
- les prés qui bordent la Sioule seront aménagés en espace vert de détente ;
- le bâti communal sera valorisé pour des usages collectifs : le garage sous la mairie, l'écurie rue du Sabotier, le « hangar marché », la grange à côté de Sanpèze... ;
- les nouveaux quartiers d'habitation devront être agrémentés d'espaces collectifs conviviaux (petite place, jardins partagés, aire de jeux...) et seront aménagés dans une continuité urbaine et d'usage avec les tissus les avoisinant.

Le bourg est déjà doté de quelques cheminements piétons et des chemins ruraux permettant de rejoindre les hameaux, notamment Villejacques, le plus peuplé et le plus proche du bourg. Ces voies douces sont également le support de sentiers de randonnée à une échelle supracommunale (GR et GTMC). La municipalité veut conserver ces sentiers pour des déplacements doux (Charreyre Borgne...) et les compléter par un maillage qui permette de circuler confortablement et en sécurité :

- pour accéder aux transports collectifs qui desservent la commune voisine : afin de créer

## PLU de la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival (63)

### Projet d'Aménagement et de Développement Durables

---

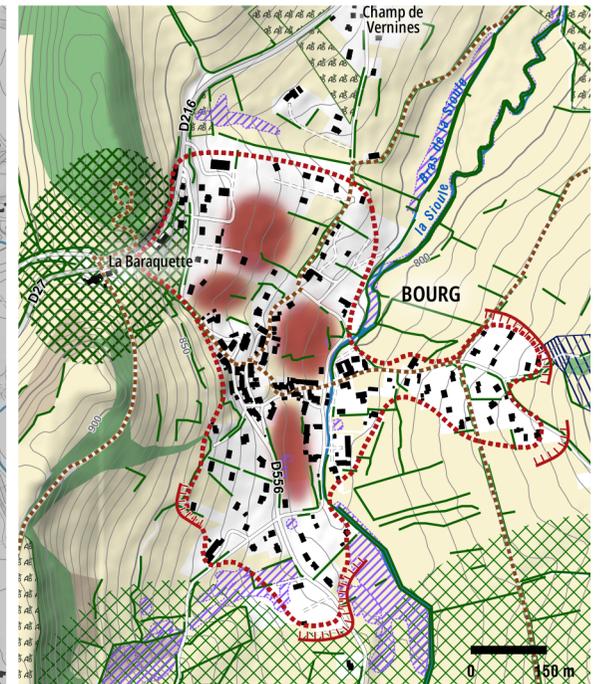
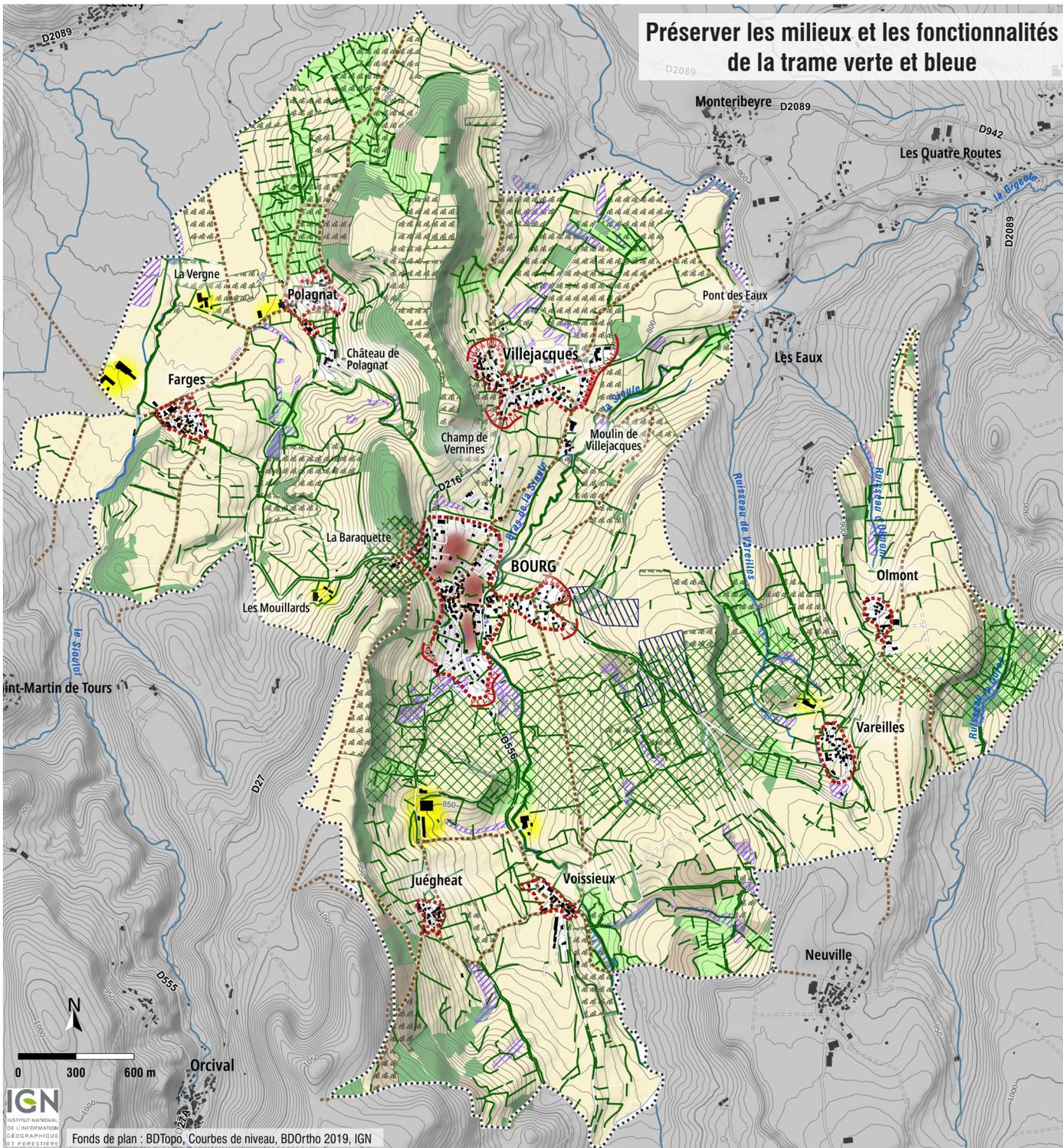
des conditions optimales pour développer les mobilités actives et intermodales ;

- au sein du bourg : du cimetière à l'église, entre les différents quartiers, le long de la Sioule jusqu'au moulin en prévoyant un passage piéton sécurisé parallèle à l'actuel pont...
- pour se rendre : à Villejacques, au calvaire...

Un cheminement piéton/vélo sera également mis en place sur les bords de routes, notamment pour protéger le cheminement des écoliers et collégiens : route des Rossignols, à Villejacques...

Aux abords de la RD 216 au niveau de Villejacques et de la Baraquette, les cheminements piétons seront améliorés.

# Préserver les milieux et les fonctionnalités de la trame verte et bleue



## Limiter l'étalement urbain

-  Contenir l'urbanisation résidentielle
-  Privilégier le développement dans le coeur du bourg
-  Limiter la dispersion des nouveaux bâtiments agricoles
-  Stopper l'extension urbaine

## Préserver les grands ensembles écologiques

-  Boisement de feuillus en mélange
-  Milieu de transition
-  Ilot bocager dense
-  Prairie permanente
-  Zone humide

## Restaurer et valoriser les fonctionnalités écologiques

-  Préserver la qualité de l'eau et conforter les ripisylves
-  Conserver les haies et alignements d'arbres
-  Améliorer la connexion écologique
-  Conforter le réseau de haies champêtres
-  Agrémenter les sentiers de haies bocagères
-  Protéger strictement les terrains en agriculture biologique
-  Favoriser l'agriculture AB en périmètres de protection AEP

## PRÉSERVER LES ATOUTS D'UN PAYSAGE RURAL EN PAYS DE VOLCANS

### ENCOURAGER UNE AGRICULTURE ASSOCIÉE AU TERROIR ET RESPECTUEUSE DES MILIEUX

La municipalité souhaite encourager l'évolution actuelle que connaît l'agriculture communale : diversifiée, à haute valeur environnementale, et orientant au moins une partie de sa production vers les circuits courts.

Les agriculteurs pourront prolonger leur activité de production sur la ferme : atelier de transformation, local de vente, accueil...

Les parcelles engagées en agriculture biologique ne devront pas être consommées par l'urbanisation.

Des espaces seront strictement préservés pour anticiper la relocalisation d'une production diversifiée de type maraîchage, céréales, production fruitière... Ils pourra s'agir de parcelles communales, de parcelles bénéficiant d'une bonne exposition, d'un sol riche, de la présence d'eau, d'une occupation ancienne témoignant de l'intérêt agronomique du lieu (comme le versant qui surplombe la rue des Fontes de Saint-Bonnet).

Des haies champêtres seront protégées et d'autres à planter pour ralentir l'écoulement des eaux sur les parcelles, limiter l'érosion des sols, améliorer le confort du bétail, abriter des auxiliaires qui participent à la protection des cultures...

Les zones humides seront strictement protégées : le drainage et les constructions seront interdits.

Les espaces à proximité des fermes actives ne devront pas permettre la création de nouveaux logements en dehors de ceux en lien avec les exploitations agricoles. Il s'agit de bloquer l'urbanisation à proximité des fermes, pour ne pas compromettre leur devenir, même à Villejacques où l'urbanisation résidentielle récente est venue s'approcher de deux exploitations.

Le changement de destination des constructions en zones agricoles pourra être refusé dans les périmètres de réciprocité des bâtiments agricoles si le propriétaire du bâtiment à transformer n'est pas l'exploitant agricole. De la même manière, il pourra être refusé si cette transformation impacte de manière disproportionnée les possibilités d'épandage.

Pour économiser les terres agricoles, les nouveaux bâtiments d'exploitation devront préférentiellement être implantés à proximité des autres bâtiments existants.

L'urbanisation ne devra pas pénaliser la mobilité des troupeaux et la circulation des engins agricoles.

### PRÉSERVER LES QUALITÉS ARCHITECTURALES DES CONSTRUCTIONS ET DU PATRIMOINE LOCAL

L'architecture traditionnelle se caractérise par des constructions aux volumes simples et massifs, avec des toitures généralement à 2 pans en ardoises et des façades dans les tons gris à ocre foncé (teintes des pierres volcaniques locales). Les fenêtres sont plus hautes que larges et leur ordonnancement

régulier. Les futures constructions devront s'inspirer largement de cette architecture.

La qualité architecturale du bourg ancien et des hameaux sera préservée.

Les constructions nouvelles inspirées d'autres régions ne sont pas souhaitées.

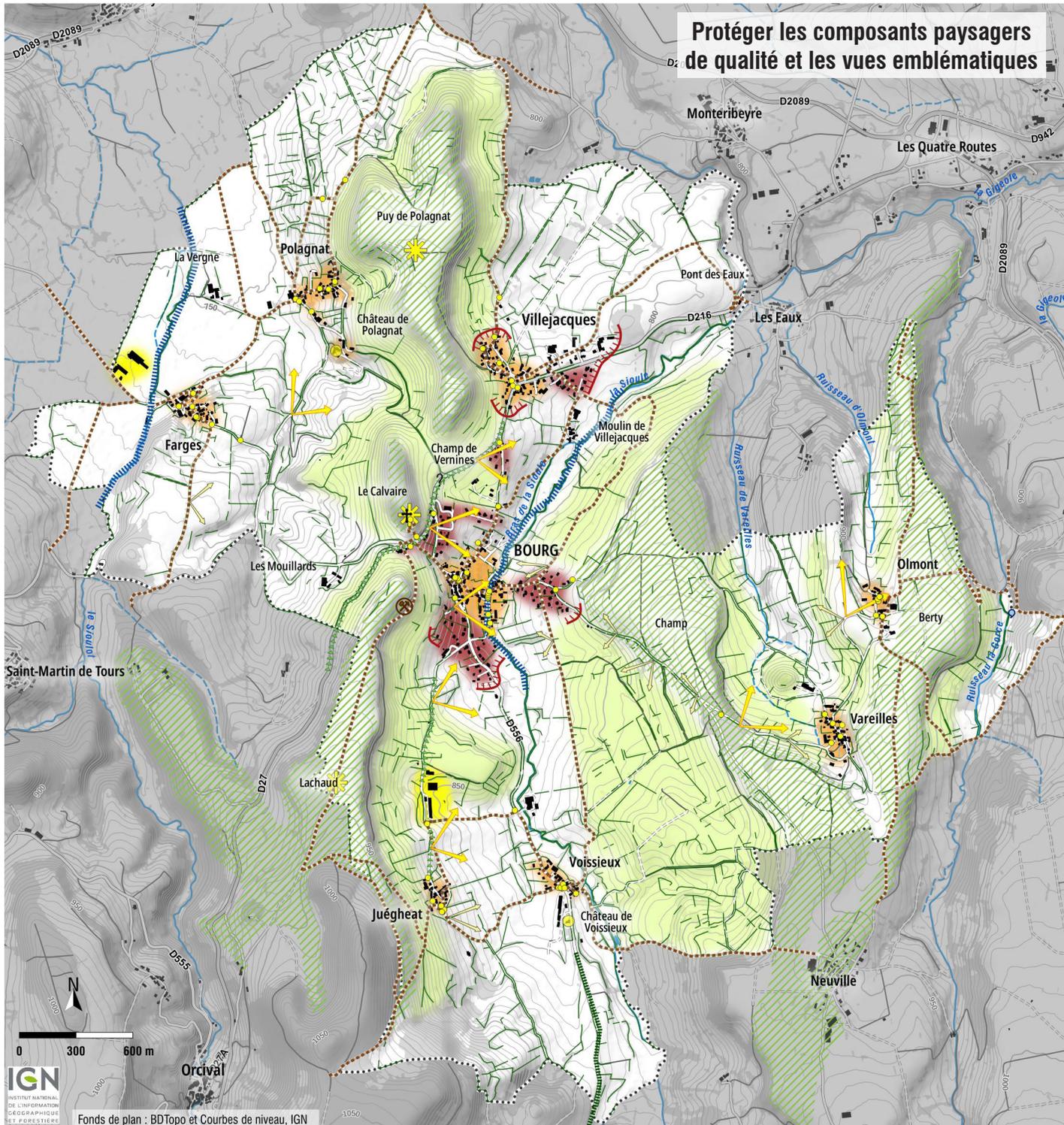
L'utilisation de matériaux locaux sera encouragée : pierre, terre, paille, ainsi que les constructions en bois reprendront les codes de l'architecture locale pour éviter les pastiches d'autres régions (chalets d'alpage ou maison en fuste en particulier). Les chartes et documents locaux (notamment du PNR) sont des références à s'approprier.

Ailleurs et pour la rénovation des maisons construites depuis le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, une meilleure intégration architecturale sera demandée pour atténuer les contrastes avec le bâti ancien. Ceci peut s'effectuer, par exemple, par des modifications de façade (couleur, formes des ouvertures...) ou des plantations de haies d'essences variées limitant l'impact visuel des constructions.

Lors des démolitions de constructions anciennes, les pierres remarquables seront utilement réutilisées, par exemple pour construire des bancs et autres mobilier public.

Les bâtiments agricoles devront également s'insérer dans le paysage, d'autant plus que leurs dimensions sont imposantes.

# Protéger les composants paysagers de qualité et les vues emblématiques



## Protéger les motifs paysagers de qualité

- Préserver la qualité architecturale du bourg et des hameaux
- Préserver les glacis qui soulignent les formes volcaniques
- Protéger les belles perceptions des planèzes
- Préserver la qualité des routes de caractère
- Conserver les haies et alignements d'arbres

## Poursuivre la mise en valeur

- du petit patrimoine
- du patrimoine bâti de qualité
- du calvaire
- de l'aire de repos
- de l'ancienne carrière
- de la source ferrugineuse d'Olmont
- des bords de rivières
- Agrémenter les sentiers de haies bocagères

## Améliorer les perceptions sur les éléments discordants

- Améliorer l'intégration paysagère des quartiers récents
- Améliorer l'intégration paysagère des bâtiments agricoles
- Contenir l'urbanisation

## Préserver les vues

- depuis les panoramas
- depuis les points de vue sur la chaîne des Puys
- depuis les points de vue sur les planèzes
- depuis les routes de panoramas

Les qualités architecturales des châteaux de Polagnat et de Voissieux seront préservées. Cette préservation n'interdit toutefois pas des interprétations contemporaines, pour des extensions ou des rénovations, si celles-ci s'inscrivent dans l'esprit de l'architecture d'origine, ou la valorisent.

Le patrimoine vernaculaire sera protégé et sa mise en valeur poursuivie : fours banals, croix, fontaines, moulin, calvaire...

### POURUIVRE LA MISE EN VALEUR DES PAYSAGES ET DES MILIEUX

La grande singularité du paysage saint-bonnetois repose sur une perception remarquable des formes géologiques hérités du volcanisme et de l'érosion glaciaire et fluviale. Perception permise par une activité d'élevage omniprésente qui entretient des prairies bocagères. Le relief communal permet également de percevoir les paysages emblématiques alentours : la chaîne des Puys et le massif du Sancy.

La municipalité souhaite préserver ces paysages en agissant sur les composants et les motifs paysagers de manière à donner à voir un paysage de qualité sur l'ensemble de la commune :

- le réseau de haies champêtres sera conforté ;
- le plateau de Lachaud, le calvaire, le Puy de Polagnat, et les plateaux de Champ et de Berty des planèzes seront strictement protégés : les nouvelles constructions y seront interdites ou devront présenter des qualités architecturales remarquables pour participer à la composition qualitative du paysage dans lequel elles s'inscriront ;

- les pentes des plateaux, glacis qui soulignent les formes volcaniques inversées, seront également protégées de manière à maintenir la lecture des formes géologiques ; parmi les glacis, celui entre le champ de Vernines et le bourg ne devra pas recevoir de nouvelles constructions en dehors de l'évolution associée aux quelques maisons déjà présentes ; le pâturage des pentes constitue la meilleure activité pour maintenir une végétation rase ponctuée de haies ;
- la morphologie compacte des hameaux qui leur confère une silhouette bâti franche et homogène sera conservée : les nouvelles constructions devront s'implanter dans le même rapport au domaine public que le bâti ancien, les formes et couleurs des toitures et façades devront s'accorder également avec le bâti ancien.

La perception des espaces moins qualitatifs sera améliorée :

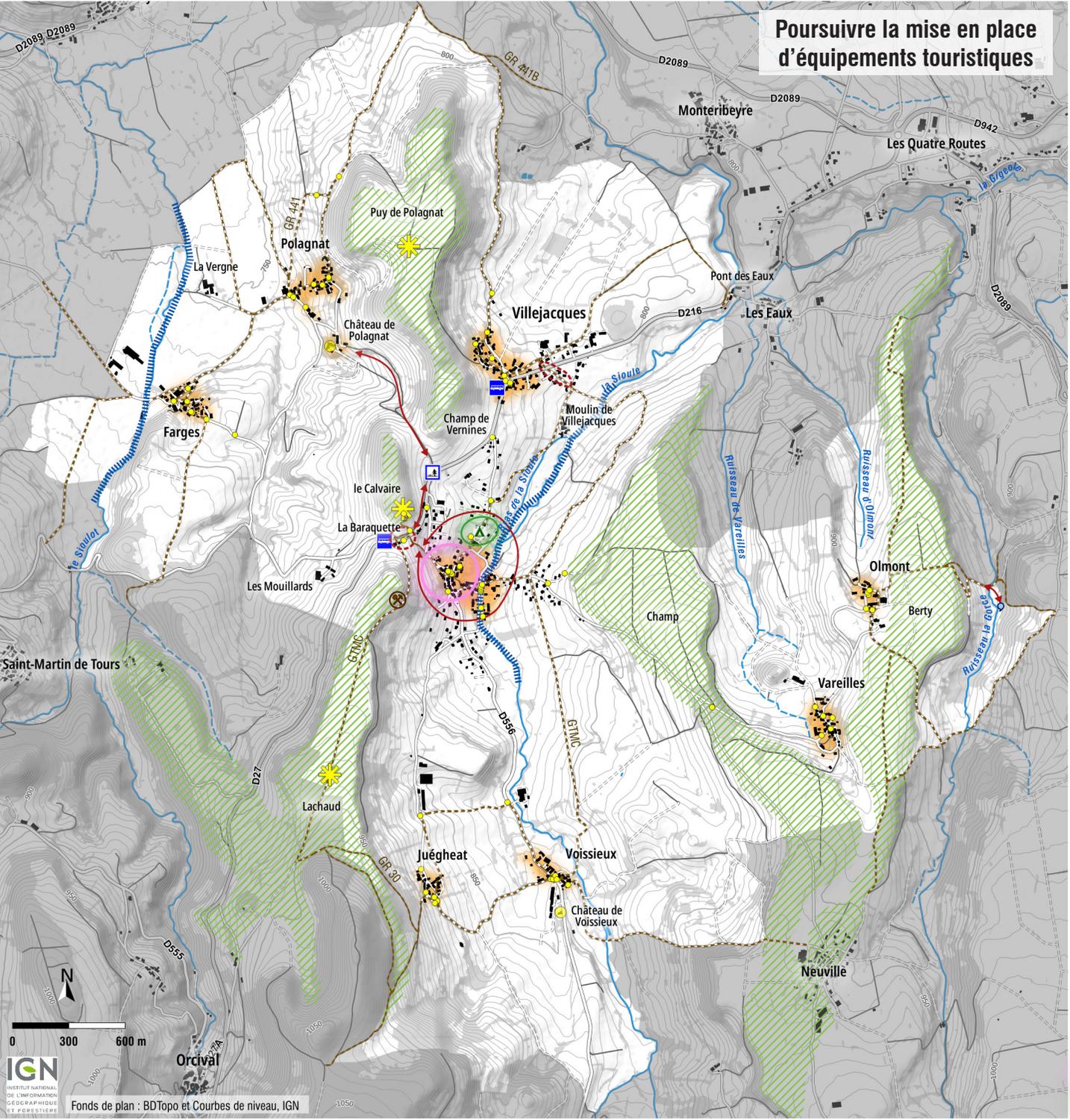
- les vues en approche sur les quartiers postérieurs aux années 1950, dont le tissu est plus lâche et les constructions plus disparates, seront filtrées par des haies diversifiées excluant les essences « urbaines » (type thuya, lauriers...) ;
- les vues sur les bâtiments agricoles imposants et construits avec des matériaux de médiocre qualité paysagère devront être filtrées par des haies champêtres ;
- l'urbanisation du bourg et de Villejacques sera contenue dans les limites actuelles ;
- les nouveaux réseaux électriques et de communication devront être enterrés.

La qualité et le bon fonctionnement des milieux naturels participent à la qualité du cadre de vie et des paysages. La municipalité entend les préserver

et les mettre en valeur :

- les zones à urbaniser devront rester compactes et la dispersion des nouveaux bâtiments agricoles devra être limitée ;
- les zones humides identifiées seront toutes protégées, même celles qui s'inscrivent dans l'enveloppe urbaine du bourg ou des hameaux ; elles pourront avantageusement être le support d'espace public récréatif ou de découverte de la faune et de la flore inféodées à ces milieux... ;
- le réseau bocager sera protégé sur toute la commune et conforté le long des corridors écologiques qui traversent la commune ;
- au niveau de la Baraquette, la fragilité de la continuité écologique nord/sud devra être prise en compte en partenariat avec les services du département pour limiter la vitesse des véhicules afin de réduire les collisions avec la faune sauvage ;
- les ressources naturelles anciennement exploitées/utilisées seront mises en valeur : carrière au pied du plateau de Lachaud et source ferrugineuse à Olmont en particulier ;
- les forêts communales et sectionnelles, rares espaces boisés de la commune pourront être gérées préférentiellement avec des feuillus en mélange et d'âges multiples pour disposer d'un couvert continu évitant les coupes rases par une récolte du bois en continu (forêt jardinée) ;
- des espaces naturels et agricoles même en cœurs de village et hameaux pourront être conservés ;
- les habitants seront encouragés à planter dans leurs jardins des végétaux diversifiés et adaptés à la région.

# Poursuivre la mise en place d'équipements touristiques



## Entretien, sécuriser et compléter les sentiers

- Agrémenter les sentiers de haies bocagères
- Sécuriser les sentiers de randonnées
- Compléter les sentiers

## Entretien et mettre en valeur patrimoine et équipements

- Patrimoine vernaculaire
- Ancienne carrière
- Source ferrugineuse d'Olmont
- Patrimoine bâti de qualité
- Panorama
- Arrêt de bus
- Aire de repos

## Poursuivre la valorisation du patrimoine

- Découverte des planèzes
- Aménagement des bords de rivières

## Conforter les équipements

- Permettre le changement de destination des granges
- Conforter les équipements du bourg
- Permettre le développement du camping

0 300 600 m

**IGN**  
INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

Fonds de plan : BD Topo et Courbes de niveau, IGN

## **UNE COMMUNE RELAIS POUR LE TOURISME DE NATURE**

Située entre le massif du Sancy au sud et les Monts Dômes au nord, la commune bénéficie d'un paysage emblématique reconnu à l'échelle mondiale. Cet atout est le support d'un tourisme de pleine nature dont la commune bénéficie par la traversée de nombreux sentiers de randonnée (pédestre, à vélo et à cheval) qui rend la commune attractive tout au long de l'année. La municipalité veut poursuivre l'entretien et la mise en place d'équipements pour les touristes et les habitants.

### **ENTRETIEN ET CONFORTER LES SENTIERS DE RANDONNÉE**

Les chemins de randonnées continueront à être entretenus. Pour les rendre plus agréables, ils pourront être bordés d'alignements d'arbres ou de haies champêtres.

L'amélioration du réseau de sentiers passe en particulier par :

- l'entretien régulier du chemin « La Chareyre », notamment en période de vacances ;
- l'aménagement de la RD216 et sa traversée entre le bourg et le calvaire (également itinéraire de la GTMC) ;
- l'amélioration de la praticabilité des sentiers.

L'amélioration du réseau de sentiers se traduira également par la poursuite d'un maillage confortable et sécurisé entre les différents sentiers :

- aménager un parcours de randonnée connecté avec les éléments de patrimoine qui ne le sont pas encore ;

- aménager un chemin le long de la Sioule (parcours de santé...) en relation avec le parcours VTT et le fronton multi sport situé dans le bourg ;
- permettre le tour complet du centre bourg connecté aux sentiers existants ;
- conforter le parcours d'orientation : connecté, sportif et culturel.

### **S'IMPOSER COMME UNE ESCALE ENTRE SANCY ET MONTS DÔME**

Au-delà des sentiers de randonnée, la commune est dotée en équipements touristiques et de loisirs qu'elle souhaite conforter.

Le camping pourra développer son offre d'hébergements, notamment sous forme d'habitations légères de loisirs et proposer de nouvelles activités : piscine, jeux...

La transformation d'anciens bâtiments agricoles en équipements touristiques permettra de redonner un usage à ceux-ci pour compléter l'offre en hébergements, mais aussi en restauration, lieu d'exposition...

La commune a déjà aménagé une aire de lavage et de recharge pour les vélos dans le bourg en lien avec l'itinéraire de la Grande Traversée du Massif central à VTT (GTMC). La promotion de ce service sera accru.

Les petits équipements de sport et de loisirs installés dans le bourg (aire de jeu, terrain multi sports, petit circuit bosselé et l'espace destiné au cyclo) seront conservés et complétés.

Pour améliorer le séjour des randonneurs sur la commune des équipements de confort seront aménagés de type : salle hors-sac dans le bourg, bancs et tables pique-nique (notamment sur les plateaux et les autres sites remarquables). Des aménagements seront également prévus pour faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap.

D'une manière générale, la commune souhaite tout mettre en oeuvre pour conserver son label « STATION VERTE » en poursuivant son développement écotouristique basé sur :

- le respect des caractéristiques locales ;
- des initiatives durables en faveur d'une nature respectée et préservée ;
- une offre d'activités en lien avec le patrimoine naturel, culturel ou historique ;
- un tourisme de proximité à la fois humain et respectueux du territoire ;
- la valorisation des attraits naturels du territoire.

Les actions relatives à la préservation du paysage et l'activité agricole, décrites dans les chapitres précédents, participent aussi à atteindre cet objectif de « station verte ».

## S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVER LES RESSOURCES

### ÉCONOMISER LES RESSOURCES ET RÉDUIRE LES GAZ À EFFET DE SERRE

Le premier axe consiste à réduire les consommations énergétiques pour les bâtiments et dans les transports. La municipalité veut se montrer exemplaire en :

- améliorant la consommation énergétique de tous les bâtiments communaux : le chauffage du bâtiment de la mairie est à remplacer dans son ensemble, un réseau de chaleur commun pour ce bâtiment, les salles associatives et les logements communaux est privilégié ;
- améliorant la performance de l'éclairage public en le dotant d'ampoules à led, et en remplaçant progressivement les lampadaires par des modèles qui éclairent davantage les sols pour mieux préserver la Trame Noire ;
- réduisant la durée de l'éclairage nocturne ;
- poursuivant la desserte de l'alimentation en eau potable en privilégiant le système gravitaire...

Pour les opérations privées d'aménagement d'ensemble, la mise en place de systèmes de chauffage collectifs devra être envisagé, et les constructions pourront être implantées de manière à bénéficier de meilleures conditions bioclimatiques.

Pour les nouvelles constructions individuelles, l'orientation bioclimatique et les formes les moins énergivores (formes massives) seront privilégiées.

En termes de production d'énergie, deuxième axe, la municipalité va poursuivre la dynamique d'installations qui utilisent des énergies renouvelables :

- compléter le parc de production solaire municipal qui dispose déjà de la toiture des ateliers municipaux en panneaux photovoltaïques ;
- permettre l'installation de panneaux solaires en toiture.

La production d'énergie ne devra pas s'effectuer aux dépens de la qualité des milieux naturels, de la production agricole et des paysages. Aussi, la municipalité ne souhaite pas voir s'implanter de parc photovoltaïque au sol, le potentiel sera recherché en toiture (dans le respect également des qualités architecturales du bâti ancien). La municipalité ne souhaite pas non plus l'implantation d'éoliennes de grand gabarit car le potentiel du territoire est localisé le long du plateau de Lachaud jusqu'au Puy de Polagnat : corridor écologique majeur et paysage emblématique dans la continuité du site UNESCO Chaîne des Puys / Faille de la Limagne.

Le troisième axe consiste à créer des conditions favorables pour limiter l'utilisation des voitures individuelles en :

- incitant au co-voiturage au delà de l'échelle communale : des groupes d'utilisateurs existent déjà, l'information devra circuler davantage et des espaces de covoiturage complémentaires pourront être aménagés ;

- améliorant les conditions de circulation en mode doux : dans le bourg, vers les hameaux, notamment Villejacques (le plus important et le plus proche du bourg), où se trouvent des arrêts de bus.

### PRÉSERVER LES RESSOURCES ET ANTICIPER LES BESOINS

Pour améliorer le fonctionnement du traitement des eaux usées, en particulier dans les hameaux, des espaces seront prévus pour anticiper la mise en place de systèmes collectifs ou individuels groupés. Les procédés naturels de type phyto-épuration seront privilégiés.

Les secteurs où la gestion de l'eau potable n'apporte pas de garantie pour un approvisionnement suffisant et sécurisé (trésorerie suffisante permettant d'assurer des réparations en cas de fuite, pose de compteur pour connaître les volumes distribués en lien avec la capacité des ressources exploitées...), n'ont pas vocation à se développer.

### PRÉVENIR LES RISQUES ET LES NUISANCES

La commune est soumise au risque majeur « séisme », et elle est concernée par un potentiel de risque fort pour le radon. La municipalité entend limiter la vulnérabilité des personnes et des biens en :

- évitant l'implantation de nouvelles constructions dans les espaces soumis à des risques d'éboulements et de glissements de terrain ;

- interdisant les formes les plus sensibles (volumes à angle ouvert) pour les nouvelles constructions ;
- incitant à l'utilisation de techniques constructives efficaces contre les remontées de radon (étanchéité entre le sol et le bâtiment, prise d'air frais à au moins 1,5 m de la surface du sol, constructions sur pilotis...) pour les constructions neuves et, pour les constructions existantes, permettre le renforcement de l'étanchéité des éléments de la construction et la mise en dépression du terrain sous le bâtiment.

La commune est également concernée par le risque majeur « tempêtes et grains », et comme partout, elle est soumise au changement climatique mondial qui se traduit ici principalement par une multiplication des épisodes paroxysmiques (tempêtes, canicules, sécheresse, inondations). Les mesures prévues pour atténuer leurs impacts sont :

- un encadrement de l'urbanisation en bord de Sioule pour éviter les inondations des biens ;
- une réduction de l'imperméabilisation des sols pour limiter le ruissellement urbain ;
- la préservation, voire la création d'îlots de fraîcheur dans le coeur du bourg et des hameaux ;
- un encouragement à la végétalisation des jardins avec des arbres à feuilles caduques et, en cas de revêtement de sols, à utiliser des matériaux ayant une faible absorption de la chaleur (teintes claires) ;
- la possibilité : d'isoler façades et toitures par l'extérieur, d'installer des sas d'entrée, de construire des toitures terrasses si elles sont végétalisées...

Enfin, la municipalité est sensible aux risques et nuisances électromagnétiques potentielles. Pour protéger les habitants :

- elle n'autorisera pas l'extension de l'urbanisation à proximité des lignes électriques hautes tensions ;
- elle sera attentive à la localisation des futures antennes de communication mobile.